

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 décembre 2009

CP 09/12-10

L'an deux mil neuf, le 14 décembre à 17 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Absents, excusés : MM. Empociello, Cambon, et Viguié.

**RD 19 - PR 18+400
REMISE EN ETAT DE L'OUVRAGE N°737
CAYLUS**

Dans le cadre du programme de rénovation des ouvrages d'art, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la remise en état de l'ouvrage n°737 sur la commune de CAYLUS.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 novembre 2009 a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché suivant, passé selon la procédure adaptée, à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 60 % et valeur technique 40 %.

RD 19 - PR 18+400 - Remise en état de l'ouvrage n° 737 – CAYLUS

- Montant solution variante : 209 258,00 € HT
(tranche ferme : 103 739,00 € HT
tranche conditionnelle : 105 519,00 € HT)
- Délai d'exécution : 4 mois de délai global
3 mois pour la tranche ferme
1 mois pour la tranche conditionnelle
- Attributaire : Société SCOP CANCELA TP (09)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 9 novembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, le marché concernant le remise en état de l'ouvrage n°737 sur la commune de CAYLUS avec l'entreprise et pour le montant suivants :

RD 19 - PR 18+400 - Remise en état de l'ouvrage n° 737 – CAYLUS

- Montant solution variante : 209 258,00 € HT
(tranche ferme : 103 739,00 € HT
tranche conditionnelle : 105 519,00 € HT)
- Délai d'exécution : 4 mois de délai global
3 mois pour la tranche ferme
1 mois pour la tranche conditionnelle
- Attributaire : Société SCOP CANCELA TP (09)
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,